

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**Du Mardi 5 mai 2020**
**Année scolaire : 2019 - 2020**
**Numéro de séance : 6**
**Date de convocation : 26/04/2020**
**Présidence de M. Joël MAILLOT**
**Quorum : 15 (29 membres)**
**Nombre des présents en début de séance : 18**

Membres présents : M. Maillot - M. Leconte - M. Gamore - M. Clos-Arceuduc - Mme Thiers - M. Chambonnet  
 Mme Guérin - Mme Hostalery - Mme Jonas - Mme Coudeville - M. Loche – M. Menant - M. Moulain - M. Couderc  
 Mme Biousse - Mme Davin - Mme Dechazeron - Mme Michel Houdiarne - Mme Torlet - M. Coufourier - M. Faugeron

Membres excusés : M. Leneyle - Mme Seghrouchni - M. Poirier - Mme Vignon - Mme Pizano - Mme Betsch

| Sommaire des questions traitées  | Décision<br>Avis (A)<br>Vote (V)<br>Extrait (E)<br>Motion (M) | Numéro d'acte | Pièces jointes |
|--|---|---------------|----------------|
|  |   |               | désignation    |
| 1. Ordre du jour   | V   |               |                |
| 2. Approbation du procès-verbal du C.A. du 20 avril 2020   | V   |               |                |
| 3. Présentation du compte financier 2019   |   |               |                |
| - Arrêt du compte financier sans réserve   | V   | A NTR N° 60   |                |
| - Répartition du résultat  | V   | A NTR N°61    |                |
| 4. D.B.M. pour vote  | V   | A TR N°59     |                |
| 5. Conventions et contrats :   |   |               |                |
| Convention scolarisation des élèves en situation de handicap /<br>frais de l'enseignant référent | V   | A TR N°58     |                |
| 6. Informations du chef d'établissement  |   |               |                |
| - Fonctionnement ½ pension en fin d'année scolaire / travaux                                     | V   |               |                |

**Points préliminaires :**

- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 15/29) est atteint et déclare la séance ouverte à 16h00
- ◆ **20** votants
- ◆ Secrétaire de séance : M. Clos-Arceduc

Avant de débiter la séance, M. Maillot remercie l'ensemble des membres présents. Il remercie également Monsieur Faugeron pour sa présence.

- ◆ Séance en visio-conférence – Détail du fonctionnement

**1. Ordre du jour du CA du jeudi 16 avril 2020 :**

Ordre du jour modifié :

- 1 Ordre du jour
- 2 Compte rendu du CA du 20 avril 2020
- 3 Présentation du compte financier 2019
- 4 D.B.M. (Décision Budgétaire Modificative) pour vote
- 5 Contrats et conventions
- 6 Informations du chef d'établissement
- 7 Questions diverses

Questions diverses : aucune question déposée

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 18 | Pour : 18 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|

L'ordre du jour **est adopté.**

**2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 avril 2020**

M. Maillot, demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.  
Approbation du procès-verbal du 20 avril 2020 :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 18 | Pour : 18 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|

Le procès-verbal **est approuvé.**

**16h06 → Arrivée Mme Davin**

**3. Présentation du compte financier 2019**

M. Maillot rappelle que le compte financier est l'acte qui arrête les comptes de l'exercice écoulé. C'est un document unique qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice par l'ordonnateur et l'agent comptable. Le compte financier rend compte du résultat de l'exercice et présente le bilan. M. Maillot rappelle qu'à l'issue de la présentation du compte financier (COFI), les membres du conseil d'administration devront se prononcer 2 fois :

- 1 vote sera demandé pour l'adoption du COFI « sans réserve »
- 1 vote pour l'affectation des résultats de l'exercice

**16h15 → Arrivée M. Couderc**

Monsieur Clos-Arceduc, Gestionnaire, présente le rapport de l'ordonnateur sur le compte financier. Il détaille les recettes et dépenses de chacun des services. Il met l'accent sur l'utilisation des crédits au service AP, notamment sur les dépenses liées aux voyages, et à la baisse continue depuis 2012 des recettes de la taxe d'apprentissage. Il souligne la baisse d'utilisation des aides au fonds social, qu'il explique par la tenue d'une commission de fin d'année reportée en début 2020. Les aides ont donc impacté un autre exercice budgétaire. Il conclut en précisant le résultat positif du compte financier.

Monsieur Faugeron, Agent Comptable, présente à son tour le rapport comptable du compte financier. Il détaille le patrimoine de l'établissement, donne le montant des réserves disponibles et immobilisées. Il souligne à ce propos la très bonne santé financière de l'établissement et indique que le fonds de roulement et les réserves disponibles permettent d'envisager sereinement des dépenses d'investissement, qui n'ont plus eu lieu depuis 4 ans. Il conclut en donnant le montant du résultat positif (+ 4913.58 euros) et propose l'affectation aux réserves du service général et du service restauration hébergement.

Le Président soumet au vote l'arrêt du compte financier 2019 tel qu'il a été présenté sans réserve

|   |                  |                   |                       |
|---|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 20</b>   | <b>Pour : 20</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 19 20 - N° 60</b> |                  |                   |                       |

**Le compte financier est approuvé sans réserve**

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2019 :

Mise au vote de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2019.  
Affectation dans le compte de réserve des résultats du service général (+4324.27 €) et du compte de réserve du SRH (+589.31 €) soit un total affecté de 4913.58 €.

|   |                  |                   |                       |
|---|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 20</b>   | <b>Pour : 20</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 19 20 - N° 61</b> |                  |                   |                       |

**La répartition des résultats proposée est validée.**

#### **4. Décision budgétaire modificative pour vote**

M. Clos-Arceduc présente cette DBM pour vote de 24 000 €

- 8 000 € / Administratif et logistique
- 10 000 € / Activité pédagogique
- 6 000 € / Restauration et hébergement

Mise au vote de cette DBM :

|   |                  |                   |                       |
|---|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 20</b>   | <b>Pour : 20</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte - n° AT CA 19 20 - N°59</b> |                  |                   |                       |

**La D.B.M. est approuvée.**

#### **5. Conventions et contrats.**

5.1 - Convention scolarisation des élèves en situation de handicap / frais de l'enseignant référent

La convention concerne les modalités de versement et la répartition de prise en charge des frais entre les différentes parties (département, le GIP MDPH de la MDA et le collège Monod).

Monsieur Clos-Arceduc présente la convention élaborée par le conseil départemental, qui prévoit la mise à disposition de subventions pour assurer les frais de fonctionnement du professeur référent, rattaché au collège. Ces crédits doivent couvrir les frais postaux, de téléphone et de consommables imprimantes liés à l'activité de ce professeur.

Mise au vote de la convention :

|   |                  |                   |                       |
|---|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 20</b>   | <b>Pour : 20</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte - n° AT CA 19 20 - N°58</b> |                  |                   |                       |

La signature de cette convention **est approuvée** par les membres du CA.

## **6. Informations du Chef d'établissement**

Travaux restauration scolaire : fermeture de la demi-pension à compter du 21 juin 2020.

En raison des travaux d'extension du restaurant scolaire, le fonctionnement de la demi-pension sera suspendu à compter du 21 juin.

Avis des membres du CA :

|   |                  |                   |                       |
|---|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 20</b>   | <b>Pour : 20</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 19 20</b> |                  |                   |                       |

Le CA **autorise** la fermeture du service de restauration pour réalisation des travaux au 21 juin 2020.

Info CPE stagiaire : un stagiaire CPE sera affecté au collège à mi-temps pour l'année scolaire 2020/2021. Mme Thiers se réjouit de cette annonce, mais précise que le manque de place dans le bureau sera un problème à son accueil dans de bonnes conditions

**18h00 → Départ M. Chambonnet**

Info retour en classe : Monsieur Maillot annonce qu'un retour en classe pourrait-être envisagé à compter du 18 mai, avec l'exigence que les conditions d'accueil et de sécurité, tant pour les élèves que pour les encadrants, respectent à la lettre le cadre strict du protocole sanitaire ministériel. Cette annonce suscite de nombreuses questions et inquiétudes, de la part des professeurs, mais aussi et surtout des parents d'élèves. Quels seront les horaires, les emplois du temps, les transports seront-ils adaptés, la restauration ouverte, les mesures et gestes barrières respectés, la sécurité et la santé seront-elles assurées... ?

Autant de questions auxquelles Monsieur Maillot pourra répondre lorsque l'organisation définitive sera établie. Il précise que pour cela, le nombre d'élèves accueillis doit nécessairement être connu, et qu'à partir de là seulement, le protocole d'accueil sera finalisé en fonction de la jauge fixée (nombre maxi d'élèves en même temps). C'est la raison pour laquelle un sondage, mené par la CPE et toute son équipe de vie scolaire, est actuellement en cours auprès des familles afin de connaître leur choix de remettre ou non leur enfant en classe.

Monsieur Maillot insiste particulièrement sur le fait que tant que toutes les conditions requises par le protocole ministériel ne seront pas remplies, il n'ouvrira pas l'établissement. Dans ce cas, l'ouverture serait reportée. Oui, la santé et la sécurité seront assurées, cela est une condition incontournable et indispensable à la réouverture du collège.

Les familles qui auront fait le choix de re-scolariser leur enfant recevront une information individuelle, via pronote ou tout autre moyen, sur les procédures et règles à respecter. Ces règles feront l'objet d'un avenant au règlement intérieur.

Fin de séance à 18h15

Le secrétaire de séance



J.F. Clos-Arceduc

Le Président de séance,



J. Maillot